



SMIRTOM du Perche Ornaïs

Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères

PROCES VERBAL REUNION DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre à 18h à l'ancien Tribunal de Mortagne au Perche.
Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy Verney.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les délégués dont la liste est jointe.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, il s'agit du renouvellement de la convention avec l'éco-organisme OCAD3E et de la désignation du délégué des protections des données RGPD.

Les Membres à l'unanimité acceptent que ces 2 points soient ajoutés.

Election d'un secrétaire de séance,

Monsieur Francis Bérard est désigné secrétaire de séance.

Adoption du précédent compte-rendu de la réunion du 31 mars 2022,

Les Délégués ont approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2022.

Modification arrêtés de délégation du Vice-Président,

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité de modifier l'arrêté de délégation de fonction du Vice-Président suite aux observations formulées par les services de l'Etat et de rédiger le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée.

Certificat administratif pour l'imputation comptable des composteurs,

La Trésorerie demande de procéder à une modification concernant l'imputation comptable des composteurs. Cette dépense avait été inscrite en section d'investissement, or ces derniers étant vendus, ils doivent figurer en section de fonctionnement.

Une régularisation est sur les exercices antérieurs sera neutre sur les résultats d'exercice de la façon suivante :

MONTANT	N° INVENTAIRE	DEBIT	CREDIT
30 231.00 €	2020014	1068	2188
34 752.00 €	2021018	1068	2188

-Madame El Kalédi ajoute que le fait d'imputer ces biens en fonctionnement, ces derniers ne seront plus comptabilisés au FCTVA.

- Le Directeur ajoute qu'une ligne de trésorerie avait été contractée afin de supporter les variations de stock des composteurs.

Les Délégués ont autorisé, à l'unanimité, le Président à procéder à cette régularisation.

Délibération étude biodéchets,

Il est présenté le résultat de l'étude menée avec Antéa sur le tri à la source des déchets biodégradables et le scénario retenu.

La phase de l'étude biodéchets a été présentée lors du COPIL le 4 octobre dernier.

Le Bureau d'études va étudier en phase 3, l'équipement de l'ensemble de la population en bio-seaux pour différents types de collecte :

- Points d'apport volontaire pour les communes en apport volontaire (points de collecte ou composteurs collectifs)
- Collecte en porte-à-porte pour les communes en porte-à-porte

Les composteurs individuels seront toujours proposés aux habitants.

-Le Directeur cite des exemples de villes agglomérées où les collectes sont modulées en fonction du flux et dont certaines bénéficient de collecte en porte-à-porte de biodéchets. Il ajoute que les bio-seaux permettent aux habitants de jeter directement les fermentescibles dans ce contenant et peut rester dans la cuisine puisqu'il est hermétique.

-Mme Delabarre fait remarquer que plutôt de jeter dans la poubelle noire, l'usager les jette dans le bio-seau la fermentation reste la même.

-Mr Auvray fait part qu'à la Motte Beuvron, les habitants apportent directement les déchets biodégradables au méthaniseur.

-Mr Liger fait remarquer qu'il faut supprimer le porte-à-porte et ne pas laisser le choix et donner les habitudes du tri et compostage dès le début.

- Mr Carré demande quelle solution pour les personnes vivant en appartement.

-Le Directeur lui répond qu'il existe des solutions telles que le lombricomposteur et le compostage collectif. Il ajoute qu'en raison des obligations de 2024, des actions seront menées pour capter ce gisement auprès des habitants, il faudra proposer des solutions aux administrés soit par le compostage individuel ou compostage collectif. Il invite les Délégués à se rendre sur un point de compostage collectif qui a été créé à Tourouvre.

-Mr Boulay ajoute que ces points attirent la vermine.

-Le Directeur précise et invite les Délégués de constater que les composteurs collectifs mis en place depuis plusieurs années n'attirent pas les rongeurs. Il faut faire vivre le composteur, l'alimenter, l'arroser le retourner.

-Mr Verney attire l'attention sur un des points qui est l'exutoire de ces déchets, est-ce que la plate-forme de Colonard est suffisante ou est-ce qu'un autre site sera retenu.

Après débat, les Délégués autorisent, à l'unanimité, le Président à constituer les dossiers de demandes de subventions auprès de la Région et de l'Ademe pour les équipements et la communication liés à la collecte des biodéchets.

Délibération adoption du PLPDMA,

Il est présenté aux Délégués, le projet validé par la CCES le 4 octobre dernier. Cette commission se réunit tous les ans.

-Mme Tertois énumère les axes et les actions qui ont été définies pour une durée de 6 ans.

-Le Directeur propose que le document soit transmis à chaque Délégué.

Le Comité Syndical a adopté, à l'unanimité, le PLPDMA.

Synthèse : réduction des déchets,

Dans le cadre de l'incitatif, les Présidents de CdC ont validé, lors de la réunion du 9 septembre dernier, un échéancier pour les équipements de conteneurs semi-enterrés + tambours + cartes magnétiques.

Répartition par Communautés de Communes	
CdC du Pays de Mortagne	Fin mars 2023
CdC du Cœur du Perche	Fin juin 2023
CdC des Collines du Perche Normand	Fin septembre 2023
CdC des Hauts du Perche	Décembre 2023

-Le Directeur ajoute que certaines CdC prennent en charge les travaux de génie-civil liés aux conteneurs. La dotation par commune a été proposée. Ces modifications interviennent dans le cadre de la réduction des déchets, les équipements (conteneurs OM) seront équipés d'une carte magnétique identifiable et pour les administrés en porte-à-porte, une dotation de sacs translucides sera distribuée aux habitants en porte-à-porte.

-Mme Michel demande si le Syndicat dispose d'un logiciel spécifique pour les administrés.

-Le Président lui répond qu'il est très difficile d'obtenir ces informations, le secrétariat a créé une base de données avec la distribution des sacs de tri.

Convention OCAD3E

Mr le Président présente au Comité Syndical la modification à compter du 1^{er} juillet 2022 de la convention de la prise en charge des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques des ménages.

En effet, OCAD3E a désigné Eco-System comme éco-organisme référent et cette convention sera signée avec ce dernier.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité AUTORISE le Président à signer le contrat avec Eco-System et l'AUTORISE à signer toutes les pièces s'y rapportant

Désignation du délégué des protections des données RGPD

Il est nécessaire de désigner un délégué des protections des données pour notre Syndicat. Les missions de ce dernier sont les suivantes :

- Informer et conseiller le responsable de traitement des données ainsi que les employés concernés,
- Contrôler le respect du règlement européen et du droit national en matière de protection des données
- Conseiller la collectivité sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et en vérifier l'exécution
- Coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL) et être le point de contact de celle-ci.

Le Président propose que le Directeur soit nommé Délégué des protections des données.
Le Comité Syndical désigne à l'unanimité, Monsieur Prével, Directeur, délégué des protections des données RGPD.

Questions diverses

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité ce procès-verbal.

Le Président
Guy Verney

Le secrétaire de séance
Francis Bérard



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "F. Bérard".